

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 5 février 2013 à 19h35**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Madame Johanne Gilbert Roy
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Alain Champagne
Siège no 6 Monsieur Martin Mathieu

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-02-29

Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour. Ajouter au point varia (20) autres items : les sujets suivants : Appui dossier Judes Patry auprès de la CPTA, lumière coin de la rue Lachance, festival de l'Érable, assurance Aréna, rencontre Petit-Shenley et reconduction résolution multifonctionnel.

Le point varia (20) reste ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 8 JANVIER

LÉGISLATION

4. OFFRE DE SERVICE FORMATION 'POMPIER 1 SECTION 3
ET AUTO-SAUVETAGE'

5. FACTURE DE PLOMBIER

6. ADHÉSION DE L'ADJOINTE : ASS. DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX

7. DEMANDE D'ENTENTE MUTUELLE PRÊT LOCAUX
SINISTRE

8. DEMANDE GRATUITÉ SALLE ARÉNA : DÉFI-SANTÉ 5/30

EMPLOYÉ

9. RENOUELEMENT CONTRAT RESSOURCE EN LOISIRS

FINANCES

10. COMPTES DU MOIS

11. DÉPÔT: RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JANVIER
2013

12. DEMANDE AIDE FINANCIERE : ASS. BÉNÉVOLES

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE

13. VENTE AIR CLIMATISÉ

14. VENTE TV ARÉNA

15. RÉNOVATION SALLE D'AISANCE AU 2^E ÉTAGE

16. REMPLACEMENT APPAREILS CHAUFFAGE AU BOIS

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION ÉQUIPEMENT
INCENDIE

PERSONNEL

18. RAPPORTS :

18.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

18.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

19. CORRESPONDANCE

20. AUTRES ITEMS

- Appui dossier Judes Patry auprès de la CPTA
- Lumière coin rue Lachance
- Festival de l'Érable
- Assurance Aréna
- Rencontre Petit Shenley
- Reconduction résolution multifonctionnel

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 janvier 2013

2013-02-30 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2013.

En conséquent Il est proposé par monsieur Luc Poulin et appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

4 OFFRE DE SERVICE FORMATION " POMPIER 1 SECTION 3 ET AUTO-SAUVETAGE

2013-02-31 **Considérant** que deux pompiers suivent la formation «Pompier 1 section 3 et auto-sauvetage»

Considérant qu'il y a des coûts pour cette formation;

En conséquence il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2 790 \$) taxes incluses pour cette formation.

5 FACTURE DE PLOMBIER

2013-02-32 **Considérant** que le propriétaire du 533, rue Poulin a répondu à la lettre qui lui a été expédiée le 22 janvier dernier;

Considérant qu'il y a refus de paiement de la part du propriétaire en énonçant que la municipalité n'avait pas excavé la rue tel que convenu dans l'entente signée le 28 février 2012;

Considérant que suite au passage du plombier avec la caméra sous terrain et une machine pression afin d'identifier où se situait le problème;

Considérant que le problème était situé chez le propriétaire du 533 la municipalité n'a pas eu besoin d'excaver la rue;

En conséquence il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retourner un courrier en informant le propriétaire que la réclamation de la facture est toujours maintenue

6 ADHÉSION DE L'ADJOINTE : ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

2013-02-33 **Considérant** qu'il y a des formations d'offert pour l'adjointe;

Considérant que lorsqu'il y a adhésion à l'Association les coûts sont moins élevés;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des

conseillers présents d'autoriser l'adhésion de l'adjointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de trois cents dollars (300\$).

7 DEMANDE D'ENTENTE MUTUELLE PRÊT LOCAUX SINISTRE

2013-02-34

Considérant qu'il y a une demande d'entente mutuelle de prêt de locaux en cas de sinistre majeur par la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature des ententes par le maire et la directrice-générale.

8 DEMANDE DE GRATUITÉ SALLE ARÉNA ; DÉFI-SANTÉ 5/30

2013-02-35

Considérant qu'il y a demande de gratuité de la salle de l'aréna par madame Joannie Lamothe, ressource en loisirs, dans le cadre du Défi Santé 5/30 en collaboration avec le CSSS de Beauce.

Considérant qu'il y aura trois conférences à trois dates différentes soit : le 21 février, le 6 mars ainsi que le 15 avril

Considérant qu'un montant de deux dollars sera demandé à l'entrée de chaque conférence et ce montant sera remis à la municipalité;

En conséquence il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la gratuité de la salle de l'aréna pour les conférences de Défi Santé 5/30.

9 RENOUELEMENT CONTRAT RESSOURCE EN LOISIR

2013-02-36

Considérant que le contrat de travail de la personne en ressource en loisirs se termine le 31 décembre 2013;

Considérant que ce contrat est en collaboration avec la municipalité de St-Benoît-Labre;

Considérant que les élus désirent renouveler le contrat pour une année supplémentaire;

En conséquence il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de la personne en loisirs conjointement avec la municipalité de Saint-Benoît-Labre pour l'année 2014.

10 COMPTE DU MOIS

Les comptes du mois de janvier 2013 sont présentés aux élus de

manière à leur permettre de distinguer les comptes payables, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

2013-02-37

Il est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour le mois de janvier 2013 au montant de 196°494.34\$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 138 790.90\$, les comptes à payer représentent 28 169.23\$. tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 29 534.21\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Francine Talbot, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2013 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2012-02-37

Francine Talbot, D. G.- Sec.-Trés.

11 DÉPÔT; RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JANVIER 2013

Il y a dépôt du rapport budgétaire du mois de janvier.

12 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE; ASS. BÉNÉVOLES

2013-02-38

Considérant que l'association des bénévoles Beauce-Sartigan, Comité de St-Honoré sollicite la municipalité pour une aide financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer financièrement du même montant que du calcul de l'électricité utilisé par le Comité de la salle du 289, Rte Shenley Ouest

13 VENTE AIR CLIMATISÉ

2013-02-39

Considérant que la municipalité a en sa possession un ancien appareil d'air climatisé;

Considérant qu'il y a preneur de cet appareil pour un montant de 75 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents vendre le climatiseur au coût de 75 \$.

14 VENTE TV ARÉNA

Considérant que la tv ne fonctionne plus; ce sujet est clos.

15 RÉNOVATION SALLE D'AISANCE AU 2^E ÉTAGE

2013-02-40

Considérant que la salle d'aisance du 2^e étage est très désuète;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des estimations auprès de Sylvain Carrier et de Dany Lacasse pour les travaux de rénovation de la salle d'aisance. Il faudra demander un prix pour le changement de la porte de place et un prix sans changement.

16 REMPLACEMENT APPAREILS CHAUFFAGE AU BOIS

2013-02-41

Considérant que le Ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs (MDDEP) a annoncé un nouveau programme pour le retrait ou le remplacement d'appareils de chauffage au bois non-certifiés EPA.

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique est le gestionnaire mandaté du programme appelé CHANGE D'AIR;

Considérant que ce programme s'applique seulement là où une entente de participation avec le secteur municipal sera conclue du programme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au programme offert par le Ministre de l'Environnement jusqu'à concurrence de 500 \$, c'est-à-dire 100 \$ par résident de la municipalité qui fera un retrait ou un remplacement de vieux appareils de chauffage au bois.

17 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION ÉQUIPEMENT INCENDIE

2013-02-42

Considérant que le directeur des incendies a déposé une liste d'équipement à acquérir, soit une crépine flottante de 6 pouces, 2 supports pour tuyau de succion de 6 pouces, 1 coude de 90 degrés de 6 pouces, pour un total de 1 138.25\$ (taxes incluses)

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dépense d'équipements tel que décrit ci-dessus.

18 RAPPORT

18.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur le maire fait rapport des principaux points discutés à la réunion mensuel de la MRC.

18.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton fait quelques commentaires sur la récupération.

19. CORRESPONDANCE

Madame Francine Talbot, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de janvier 2013. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

CORRESPONDANCE RETENUE

LETTRE # 7 : Polyvalente Bélanger : demande d'aide financière dans le cadre du programme intitulé Forum pour jeunes Canadiens.

2013-02-43

Considérant que trois jeunes de notre municipalité ont été sélectionnés pour représenter notre communauté dans un programme intitulé Forum pour jeunes Canadiens;

Considérant que ces jeunes assisteront à la période des questions à la Chambre des communes;

Considérant que les frais de séjour et de scolarité s'élèvent à 895\$ pour une session d'une semaine;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 100\$

LETTRE # 5 : Ministère de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches : projets pour l'édition 2012-2013 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés est en cours.

LETTRE # 21 : Mme Johanne Journault : dépôt du plan d'action de la MRC en lien avec le programme Solidarité et inclusion sociale en Chaudière-Appalaches.

LETTRE #13 : Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire : programme de compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ : 73 863 \$

20. AUTRES ITEMS

20.1 APPUI DOSSIER JUDES PATRY AUPRÈS DE LA CPTA

2013-02-44

Considérant que le contribuable du 132, 6^e rang Nord dépose une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ; afin de faire un échange de terrain résidentiel par un terrain agricole;

Considérant que l'inspecteur en urbanisme a vérifié la conformité avec la réglementation municipale de cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande du 132, 6^e rang Nord auprès de la CPTA.

20.2 LUMIÈRE COIN RUE LACHANCE

REPORTER AU MOIS PROCHAIN

20.3 FESTIVAL DE L'ÉRABLE 24 FÉVRIER

2013-02-45

Considérant que le Comité du festival de l'érable sera en fête le 24 février prochain par une messe célébrée à l'église de St-Honoré, suivi d'un brunch à saveur d'érable qui sera servi à la salle de l'aréna, organisé par le Comité des loisirs. Dans l'après-midi, suivra la fête de la famille.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'impression et le postage d'un circulaire pour cette occasion.

Madame Johanne Gilbert Roy quitte son siège à 20h40

20.4 ASSURANCE ARÉNA

À vérifier

20.5 RENCONTRE PETIT SHENLEY

Considérant que les élus désirent faire des travaux dans le rang Petit Shenley, il est demandé à la direction de prendre rendez-vous avec les résidents concernant concernés, soit à partir de chez Michel Veilleux jusqu'au pont chez monsieur Lucius Carrier.

20.6 RECONDUCTION RÉSOLUTION MULTIFONCTIONNEL

MANDAT DE PRÉSENTATION AIDE FINANCIÈRE

2013-02-46

Considérant que Développement économique Canada pour les régions du Québec a mis sur place un fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire ;

Considérant que ce fonds a pour mission de remettre en état, améliorer ou agrandir une infrastructure communautaire existante ;

Considérant que la clientèle admissible est : les organismes à but non lucratif (clientèle privilégiée), organismes publics ou parapublics, Gouvernement d'une Première Nation.

Considérant que le taux d'aide peut aller jusqu'à 50% des coûts admissibles ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil mandate la Société de développement à faire une demande d'aide financière d'infrastructure pour la construction de la salle multifonctionnelle, l'agrandissement et l'amélioration de la salle existante

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter

Madame Johanne Gilbert Roy de retour à son siège à 20h48.

21- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune assistance

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2013-02-47

Il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner cette présente séance. Il est 20h50.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.